

Monsieur le Maire,

Vous avez beaucoup communiqué dans la presse écrite ces dernières semaines, évoquant des principes guidant votre début de mandat et des dossiers que vous souhaitez réaliser. Deux sujets ont retenu notre attention pour cette question orale : le futur collège et le lotissement communal. En effet, ces deux dossiers ont en commun de joindre le besoin de maîtrise foncière par la commune, et de susciter des constructions immobilières.

À propos du collège vous indiquez votre détermination et votre souhait de rassembler les Talmondais autour de ce projet. Nous sommes d'accord sur la philosophie, mais nous savons maintenant que la maîtrise foncière pour l'emplacement envisagé est encore bien partielle, contrairement aux affirmations maintes fois serinées par votre prédécesseur. De plus l'annonce, en fin d'année dernière de la nécessité d'une passerelle, au dessus du contournement, pour relier le collège et la halle des sports dédiée nous apparaît une grave erreur autant pédagogique que financière.

Le lotissement communal annoncé, rue du 8 mai 45, pour l'année prochaine mérite toute notre attention. En effet nous partageons avec vous le besoin fort de retenir nos jeunes familles, et celles d'ailleurs si possible, dans le cadre de la primo-accession à la propriété immobilière. Ce qui importe pour ces familles, c'est d'abord le prix du terrain. À cet égard, un prix de quarante à cinquante mille euros pour un terrain viabilisé semble réaliste. De ce point de vue, notre ZAC des Minées apparaît en décalage complet avec le marché actuel. Mais des promoteurs privés savent proposer des programmes respectant ce cahier des charges, dans la périphérie sablaise.

Dans le cadre de votre projet, il nous apparaît nécessaire de réunir trois éléments : un prix attractif, aux alentours de 40 000 euros, une clause sauvegardant les intérêts de notre commune en cas de revente du bien construit, et un cahier des charges strict concernant les normes de construction, associant maison passive et quartier de haute qualité environnementale.

Nous vous faisons deux propositions : d'abord intégrer les 10 000 mètres carrés du terrain projeté pour le lotissement dans le périmètre d'études du futur collège, en abandonnant la passerelle, et envisager le lotissement dans la périphérie du collège, les terrains communaux étant abondants dans ce quartier, en conservant le cahier des charges pour les constructions.

Monsieur le Maire, les élus de « Construire l'avenir de Talmont-Saint-Hilaire » vous remercient de votre attention et seraient heureux de recueillir votre avis sur leurs deux propositions.